

RAPPORT DE L. W. MACKENZIE KING, COMPAGNON DE L'ORDRE DE
SAINT-MICHEL ET DE SAINT-GEORGS.

Commissaire nommé pour s'enquérir des pertes subies par les Japonais résidant dans la ville de Vancouver, dans la Colombie-Britannique, lors des émeutes qui ont eu lieu en cette ville au mois de septembre 1907.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL :

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport relativement à l'enquête que j'ai tenue au sujet des pertes subies par les Japonais habitant la ville de Vancouver, C.-B., lors des émeutes anti-asiatiques qui ont eu lieu dans cette ville, enquête que j'ai faite conformément à la commission royale qui me fut délivrée le 14 octobre 1907 et dont une copie est ci-annexée.

Les émeutes dont il est parlé dans la commission ont eu lieu dans le quartier de la ville de Vancouver habité par les étrangers, le samedi, 7 septembre 1907, et ont été suivies, pendant quelques jours, d'une grande terreur parmi les Orientaux résidant dans cette ville. Une réclamation de la part des Japonais pour les dommages qu'ils avaient soufferts en cette occasion fut présentée, le 7 octobre, au gouvernement canadien, au nom du gouvernement japonais, par l'entremise de M. Nossé, consul général du Japon, résidant à Ottawa. Les pertes étaient estimées à \$13,519.45, dont \$2,405.70 pour dommages à la propriété et \$11,113.75 pour dommages indirects.

Des copies des lettres qui avaient été échangées entre le gouvernement canadien et M. Nossé relativement à cette affaire me furent remises en même temps que ma commission. Je m'abouchai immédiatement avec M. Nossé et lui fis part de ma nomination comme commissaire enquêteur. A ma demande, M. Nossé et M. K. Morikawa, consul du Japon à Vancouver, furent assez bons de se charger de faire insérer dans les journaux japonais de Vancouver un avis annonçant qu'une enquête allait être tenue et indiquant le délai dans lequel les réclamations devaient être produites. Je partis d'Ottawa le 14 octobre et j'arrivai à Vancouver le dimanche, 20. Le Lundi 21 courant, je fis publier l'avis suivant dans les journaux locaux de Vancouver :

"AVIS PUBLIC.

"Le soussigné, nommé commissaire sous l'empire de la loi des enquêtes, statuts révisés, pour s'enquérir des pertes subies par les Japonais résidant à Vancouver, C.-B., lors des émeutes qui ont eu lieu récemment dans cette ville, donne par les présentes avis à tous ceux qui ont des réclamations à présenter qu'il sera à la salle Pender, rue Pender, entre 10.30 heures de l'avant-midi et 4.30 heures de l'après-midi, mardi, mercredi et jeudi, les 22, 23 et 24 courants, pour recevoir ces réclamations, et qu'aucune réclamation qui n'aura pas été produite dans ce délai ne sera examinée. L'enquête sur les dites réclamations